



Partenaire premier

► **DON DE 5000€ soit 2000€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt**

- Vous êtes valorisé sur les réseaux sociaux et dans les relations presse
- Votre logo dans la communication du Festival (affiche, programme)
- Votre logo sur le site internet www.clairdenuit.fr et hyperlien vers votre site
- Votre logo sur la jupe de scène et la banderole sur site pendant le Festival
- Accueil à l'Espace Partenaires : 20 bracelets VIP
- Valorisation lors des inaugurations
- Multi-citations au micro sur scène les 6 soirs
- Oriflamme ou support à votre logo à l'entrée du Festival (fourni par vos soins)
- Echantillonnage de vos produits (fournis par vos soins) pendant le Festival

Partenaire majeur

► **DON DE 3000€ soit 1200€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt**

- Vous êtes valorisé sur les réseaux sociaux
- Votre logo dans la communication du Festival (affiche, programme)
- Votre logo sur le site internet www.clairdenuit.fr et lien vers votre site
- Votre logo sur la jupe de scène et la banderole sur site pendant le Festival
- Accueil à l'Espace Partenaires : 12 bracelets VIP
- Valorisation lors des inaugurations
- Multi-citations au micro sur scène

► **DON DE 2000€ soit 800€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt**

- Votre logo dans la communication du Festival (affiche, programme)
- Votre logo sur le site internet www.clairdenuit.fr
- Accueil à l'Espace Partenaires : 8 bracelets VIP
- Invitation aux inaugurations

Partenaire accompagnateur

► **DON DE 1000€ soit 400€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt**

- Citation dans la communication du Festival (affiche, programme, www.clairdenuit.fr)
- Accueil à l'espace partenaires : 4 bracelets VIP
- Invitation aux inaugurations

► **DON DE 500€ soit 200€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt**

- Citation sur le site internet du Festival www.clairdenuit.fr

Votre CONTACT

Josy COUTRET: j.coutret@paysdebarr.fr / 03 88 58 52 27

EDITION 2019
Dambach-la-ville 26-27-28 juillet & Andlau2-3-4 août

**Le mécénat culturel permet une réduction de 60% du don
sur le montant de l'impôt sur les sociétés.**

Cocher le montant du don

Partenaire premier	Don de 5.000€ soit 2.000€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt	<input type="checkbox"/>
	Partenaire majeur	<input type="checkbox"/>
Partenaire accompagnateur	Don de 3.000€ soit 1.200€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt	<input type="checkbox"/>
	Don de 2.000€ soit 800€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt	<input type="checkbox"/>
	Don de 1.000€ soit 400€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt	<input type="checkbox"/>
	Don de 500€ soit 200€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt	<input type="checkbox"/>

Nom & adresse de l'entreprise mécène :

N° de SIRET :

Nom, fonction du représentant & adresse e-mail :

Date :

Signature & cachet de l'entreprise :

MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT A :

Josy COUTRET - Courriel : j.coutret@paysdebarr.fr

Tel : 03 88 58 52 27 / Fax 03 88 58 52 20

Communauté de communes Pays de Barr - 57 rue de la Kirneck - BP 40074 - 67142 BARR cedex

A réception de cette confirmation, une convention de partenariat sera établie
convention à nous retourner signée et accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.
Par la suite, nous vous adresserons le reçu fiscal vous permettant de procéder à la déduction d'impôt.

www.paysdebarr.fr

www.clairdenuit.fr